

Formation

Développer les compétences psychosociales des enfants et des adolescents – Territoire Quartier Politique de la Ville (QPV)

Dates de la session :

17 Mar , 30 Mar et 31 Mar 2026

Format & durée :

Présentiel 3 jours - 21 heures

Lieu :

38 - Isère Grenoble

Horaires :

De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Groupe :

10 à 16 personnes

Intervenant.e.s :

Agathe ALIBERT et Adeline MICHEL, formatrices PS ARA.

Tarif :

Sans frais pédagogiques grâce au soutien de la DREETS et de l'ARS ARA. Les frais de déplacement et de repas restent à la charge des participants.

Contact pédagogique :

Agathe ALIBERT - agathe.alibert@promotion-sante-ara.org - 04 76 00 63 40

Contact administratif :

contact38@promotion-sante-ara.org - 04 57 58 26 84

S'inscrire

Date limite 6 février 2026 dans la limite des places disponibles.

Compétences psychosociales

Contribuer au développement des compétences psychosociales (CPS) est aujourd'hui reconnu comme favorable au bien-être, à la réussite éducative et à la réduction des comportements violents et conduites à risque. Cette formation vous propose de découvrir comment soutenir les CPS des enfants et des adolescents dans une

démarche de promotion de la santé. Elle vous permettra d'identifier des leviers adaptés et d'expérimenter des postures et pratiques éducatives favorables, dans le but d'agir sur les aptitudes des individus mais aussi sur leurs environnements de vie.



Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, les participants seront en capacité de :

- S'approprier le concept des compétences psychosociales (CPS).
- Comprendre le lien entre le développement des CPS et la réduction des Inégalités Sociales de Santé
- Identifier les postures professionnelles et les pratiques éducatives soutenant le développement des CPS
- Identifier les leviers permettant le développement des CPS chez son public dans le cadre de ses missions



Profils des participants

Tout professionnel ou bénévole du champ social, sanitaire, médico-social ou éducatif, intervenant dans un **Quartier Politique de la ville (QPV) en Isère**, au contact des enfants et/ou adolescents et/ou de leurs parents. L'inscription de 2 professionnels par structure ou territoire est encouragée.

Si vous êtes en situation de handicap ou si vous avez des besoins particuliers, merci de nous contacter afin de vérifier ensemble les possibilités d'aménagements.



Pré-requis

Mener ou avoir pour objectif de mener des actions collectives visant à soutenir les compétences psychosociales des enfants et/ou adolescents et/ou de leurs parents.

Travailler avec des publics venant de quartier politique de la ville (QPV).



Programme

Jour 1 : Développer les CPS , ça veut dire quoi ?

- Les CPS : concepts et définitions, principes d'intervention
- Les inégalités sociales de santé et le lien avec le développement des CPS

Jour 2 : La relation éducative au service du développement des CPS, animer des ateliers CPS

- L'identification de postures professionnelles et de pratiques éducatives favorables aux CPS:

- Phase de découverte et d'expérimentation : la connaissance de soi et des autres, les compétences émotionnelles

Jour 3 : Intégrer les CPS dans son environnement professionnel

- Phase de découverte et d'expérimentation : les compétences sociales
- Forum d'outils et de ressources pédagogiques
- Amorce d'une réflexion sur la mise en place d'un projet CPS dans sa structure



Modalités pédagogiques

Formation en présentiel dans une salle équipée et dédiée à la formation.

Démarche participative qui alterne apports théoriques, travaux de groupes et mises en situation.
Mise à disposition des ressources pédagogiques via un extranet.



Suivi et évaluation

Evaluation des acquis : questionnaire d'auto-positionnement avant et après la formation, questions, exercices et mises en situation pendant la formation.

Suivi de la formation : émargement par demi-journée, remise d'un certificat de réalisation en fin de formation.

Evaluation de la formation : questionnaires de satisfaction à chaud et à froid.



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités



Promotion Santé Auvergne-Rhône-Alpes – N° de SIREN : 323 390 161

Organisme de formation enregistré sous le n° 82 69 06 790 69. Cet enregistrement ne vaut pas
agrément de l'Etat.

Version du 08/01/2026